



**VIDE-GRENIER AUZEVILLE-TOLOSANE**  
**6 OCTOBRE 2019**  
**REGLEMENT INTERIEUR**

1. Ce vide-grenier est exclusivement réservé aux particuliers. Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.
2. Il se déroulera sur et autour de la place Tolosane quartier du Pont de Bois.
3. L'emplacement sera attribué dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription. **Le site sera ouvert à partir de 6h30 et l'installation se fera jusqu'à 8h30.** Les exposants seront accueillis par les organisateurs et dirigés vers l'emplacement qui leur aura été attribué.  
**Tous les véhicules sont interdits sur le site de 9h00 à 17h00.** Une fois installés, les exposants doivent stationner leur véhicule sur les parkings qui leur sont réservés.
4. Les dossiers d'inscriptions peuvent être retirés au secrétariat du foyer rural, à l'accueil de la mairie et du bureau de poste d'Auzeville Tolosane. Possibilité de trouver un dossier sur internet site FFRL ou mairie.  
La réservation ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription complet : **fiche d'inscription datée et signée, copie de la carte d'identité recto-verso, paiement correspondant à la réservation (chèque libellé à l'ordre du Foyer rural René Lavergne) une enveloppe timbrée à vos noms et adresses. Les dossiers complets** doivent être adressés ou remis au : Secrétariat du Foyer Rural René Lavergne 12 chemin des écoles 31320 AUZEVILLE TOLOSANE ou être déposés dans la boîte à lettres réservée à cet effet à l'entrée du foyer.  
Les riverains désirant exposer devant chez eux auront droit à une inscription prioritaire du 20 Mai au 2 Juin. L'inscription générale pour tous les exposants débutera le 3 Juin.  
Un accusé de réception vous sera adressé et devra être **obligatoirement présenté le jour du vide-greniers**. Vous aurez confirmation de votre numéro d'emplacement, il vous sera fourni un papillon à apposer sur votre véhicule le jour du vide-grenier et un bon pour une boisson gratuite. **Une fois confirmée, aucune réservation ne sera remboursée.**
5. Toute personne qui expose au vide-greniers s'engage sur l'honneur à : ne vendre que des objets personnels et usagés, ne pas être commerçant(e), ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers/braderies dans l'année civile.
6. L'association organisatrice n'est pas responsable des détériorations, vols, pertes, intempéries. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accidents corporels.
7. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises
8. Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie. Les organisateurs se réservent le droit de faire enlever d'un emplacement des produits dont ils jugeraient la présence en contradiction avec le présent règlement ou d'expulser un exposant ne respectant pas le présent règlement.
9. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure et s'engagent à rembourser les participants (vigilance orange, état d'alerte) (chèques détruits)
10. La restauration, la vente de boissons et confiseries sont exclusivement réservées aux organisateurs. Sur place, vous trouverez buvette et restauration rapide.
11. Tous les emplacements devront être laissés dans un parfait état de propreté. Des poubelles sont mises à votre disposition.
12. Tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement ou qui ne se conformerait pas aux directives des organisateurs, et qui aurait un comportement inapproprié sera immédiatement interdit de vide grenier.
13. **Le renvoi du bulletin de réservation ci-joint entraîne acceptation du présent règlement**